


 **N°17 Attribution de subventions aux associations.pdf**
(pdf - 226,0 Ko)


 **TÉLÉCHARGER**

 **N°18 Subvention à TV SPORT EVENTS.pdf**
(pdf - 244,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

 **N°19 Contrat CRTE.pdf**
(pdf - 3,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**

 **N°19 Coi**
(pdf - 8,4 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché
ID : 871-20081507-20220307-2022BCSA17_02

Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant

Bureau communautaire du 7 Mars 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-BC-25-AT-17

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES, CULTURELLES
ET SPORTIVES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA
RIVIERA DU LEVANT

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 7 mars, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. Cédric CORNET - Bernard PANCREL - Loïc TONTON - Mmes Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINVASSIN - Liliane MONTOUT - MM. Jean-Luc PERIAN - Guy BACLET - Mmes Myriam BROSIUS - Veronique MOLLI - M. Richard ALBERT - Mmes Nanouchka LOUIS - Milla PHOUDIAH - Magagné DAJJARDIN.

ABSENTS : M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Nadia CELINI.

Date de la convocation : 28 Février 2022
Date d'affichage : 28 Février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13
Secrétaire de séance : Nanouchka LOUIS

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Entend du rapport de Monsieur le Président :

Dans un contexte de crise sanitaire qui perdure depuis deux ans, de nombreuses associations qui œuvrent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sont confrontées à des difficultés de trésorerie. C'est à ce titre que onze (11) associations ont fait une demande de subventions leur permettant de pérenniser, de développer leurs activités et de mener à bien leurs projets. Les montants des subventions allouées sont répartis dans le tableau ci-joint.

Par conséquent, il est proposé de :

- Décider le versement de subventions aux associations du territoire communautaire qui œuvrent dans les domaines du social, culturel et sportif, selon le tableau ci-joint.
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courantes.

ASSOCIATIONS	MONTANT
GWADA BIKERS 118	4 000.00 €
Aventure Nautique de Sainte-Anne (ANASA)	20 000.00 €

Bureau communautaire du 7 Mars 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-BC-25-PRAG-18

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A TV SPORT EVENTS DANS LE CADRE DE
L'ORGANISATION DE L'OPEN DE GOLF DE SAINT-FRANÇOIS

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 7 mars, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en délibéré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. Cédric CORNET - Bernard PANCREL - Loïc TONTON - Mmes Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINVASSIN - Liliane MONTOUT - MM. Jean-Luc PERIAN - Guy BAGLET - Mmes Myriam BROSIUS - Wemé MOLLIA - M. Richard ALBERT - Mmes Nanouchka LOUIS - Mélija PHOUDIAH - Muguene DAJJARDIN.

ABSENTS : M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Nadia CELINI.

Date de la convocation :	28 Février 2022
Date d'affichage :	28 Février 2022
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de présents :	13
Nombre de votants :	13
Secrétaire de séance :	Nanouchka LOUIS

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Entend du rapport de Monsieur le Président :

La Société TV Sport Events organise la 10ème édition de l'Open de Saint-François – Région Guadeloupe sur le golf International de Saint-François du 1er au 4 juin 2022.

Cet événement, inscrit au calendrier du Tour Européen Professionnel Alps Tour, s'est imposé progressivement comme un rendez-vous majeur du golf français et international. Après 2 années durant lesquelles le tournoi a dû être annulé en raison de la crise sanitaire, la manifestation revient enfin sa 10ème édition. Il réunit en 2022 à nouveau 120 golfeurs professionnels européens et sera diffusé largement en télévision localement, (sur le CANAL EVENEMENT et Guadeloupe 1ère), nationalement et internationalement (via les chaînes des Groupes CANAL+ et FOX SPORTS). Au total plus de 150 pays et 300 millions de foyers du monde sont touchés par l'événement.

Cet événement international de golf annonce à l'échelle d'un territoire un succès tant localement qu'en Europe. Au-delà du fait que grâce à sa couverture médiatique, il contribue à la promotion de Saint-François, la Riviera du Levant et toute la Guadeloupe comme destination golfique, il a démontré son intérêt en termes de retombées économiques aussi bien pendant qu'après l'événement puisqu'il contribue à doper le nombre de licenciés et pratiquants de cette discipline en Guadeloupe, et notamment dans les environs de Saint-François.

Il convient de souligner également son impact en termes de lien social notamment à travers les actions initiées avec les écoles, les associations sportives (de différentes disciplines) et la Ligue locale. Il a aussi été possible d'accueillir des enfants de familles défavorisées qui ont pu passer une journée au golf et recevoir des initiations.

Par ailleurs, il existe un intérêt d'un point de vue de la formation de sportifs de haut niveau puisque 2 joueurs guadeloupéens, grâce au système de « wild card » ont maintenant intégré le circuit professionnel européen.

Il donne également aux plus jeunes joueurs guadeloupéens l'opportunité de partager une partie avec les professionnels du circuit lors du Pro-Am, et c'est notamment une équipe d'enfants de la Riviera du Levant qui a remporté ce tournoi Pro-Am à deux occasions.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est proposé de :



Entre

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant,
représentée par monsieur Cédric CORNET, président du conseil communautaire

d'une part,

L'Etat,
représenté par monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Région Guadeloupe

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Direction des projets et de la prospective
Téléphone : 0590825933

Sainte-Anne, le

A

Monsieur Cédric CORNET
Président de la Communauté d'Agglomération Riviera
du Levant
93, Boulevard du Général de Gaulle,
BP 63,
97190 LE GOSIER

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché
ID : 971-90004-1507-20220307-2022BC2S-DGS-19-DE

BORDEREAU D'ENVOI

à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIVIERA DU LEVANT

Désignation des pièces	Nombre
Monsieur le Président, Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » Je vous souhaite une bonne réception, Cordialement	1 exemplaire de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

MOTIF DE LA TRANSMISSION :

- En retour Pour suite à donner
 En retour après signature Pour information



Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Maire - Hôtel de ville Place Schœlcher 97180 - SAINT-ANNE-TS - 0590 05 41 68
E-mail : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché
ID : 971-90004-1507-20220307-2022BC2S-DGS-19-DE

Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant

Bureau communautaire du 7 Mars 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-BC-2S-DGS-19

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 7 mars, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. Cédric CORNET - Bernard PANCREL - Loïc TONTON - Mme Nicole Edouard SOLYAR épouse SINIVASSIN - Liliou MONTOUT - MM. Jean-Luc PERIAN - Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - Wenne MOLLIA - M. Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mella PHOUDIAH - Muguette DAJARDIN.

ABSENTS : M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Nadia CELINI.

Date de la convocation : 28 Février 2022
Date d'affichage : 28 Février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13
Secrétaire de séance : Nanouchka LOUIS

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Entend du rapport de Monsieur le Président :

Afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques, économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de convention : le Contrat de Relance et de Transition Écologique. Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Ce contrat est conclu entre l'État et les collectivités territoriales, dans la durée de la mandature, pour une durée de 6 ans maximum.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) a souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration de son CRTE en collaboration avec les services de l'État, ses communes membres et ses partenaires. En effet, une concertation et un travail avec les communes membres a eu lieu en 2021 afin d'identifier et de définir les projets, qui seront inscrits au CRTE.

Le 23 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé l'engagement de la CARL dans cette démarche, à travers l'adoption d'un protocole d'engagement.

À l'issue de ce travail collaboratif, la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique a été ébauchée, avec les projets suffisamment mûrs identifiés par les communes pour être engagés sur le territoire. Le CRTE est "un outil souple et évolutif", il sera donc possible de l'amender, ainsi que ses annexes, annuellement ou en cours d'année en cas d'évolution des projets (périmètre, d'action, plan de financement...).

Il est donc demandé l'adoption du CRTE, en Bureau Communautaire, afin qu'il soit signé entre la CARL et les services de l'État.

et après en avoir débattu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00